Bassussarry Ongi Etorri

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (D.I.C.R.I.M.) BASSUSSARRY

La prévention, notre priorité

L'information et la sensibilisation des citoyens face aux risques majeurs sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

L'équipe municipale a décidé l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement. Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à cette situation de crise. La réalisation du P.C.S. répond par ailleurs à l'obligation réglementaire qui lui est faite.
Ce D.I.C.R.I.M. présente les risques qui menacent notre territoire, rappelle les consignes de sécurité à respecter, les moyens d'alerte prévus par la commune, les numéros d'urgence et les démarches à suivre si une telle situation survient sur la commune.

En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.

Michel LAHORGUE, Maire de Bassussarry

LES RISQUES MAJEURS AUXQUELS NOTRE COMMUNE EST EXPOSÉE :

- Inondation
- Neige / Verglas
- Tempête
- Mouvement de terrain
- Séisme
- Transport de matières dangereuses
- Pandémie
- Canicule
- Radon

LES ARRÊTÉS PORTANT RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE (CatNat)

- **13** arrêtés CatNat **Inondation**
- **7** arrêtés CatNat **Mouvement de terrain**
- **1** arrêté CatNat **Phénomène lié à l'atmosphère**

LE DISPOSITIF DE SAUVEGARDE

LES MOYENS D'ALERTE SUR MA COMMUNE

Pour diffuser une alerte à la population, la municipalité dispose des moyens suivants:

- Appels téléphoniques
- Porte à porte
- Panneaux lumineux
- Site internet de la commune
- Application mobile

OÙ SE RÉFUGIER EN CAS D'ÉVACUATION ?

En cas d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre dans l'un des centres d'accueil suivants:

Maison pour tous, Tennis couvert, Ecole et cantine

LES NUMÉROS & LIENS UTILES

- N° Mairie : **0559430796**
- Intercommunalité / EPCI : **05 59 48 30 85**
- Pompiers : **18 ou 112**
- Police / Gendarmerie : **17**
- Police municipale :

- Site commune : http://www.bassussarry.fr/
- Préfecture : http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr
- Inforoute : inforoute.le64.fr
- Météo France : www.meteofrance.com
- Vigicrues : www.vigicrues.gouv.fr
- France Bleu : **102.4** FM

Dans tous les cas, respectez les consignes de sécurité diffusées par les autorités

LE RISQUE INONDATION

L'inondation est une **submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau**. Lorsque celle-ci est densément urbanisée, l'impact de ces débordements sur les personnes, les biens, les équipements ou les activités économiques peut être très dommageable. Les mesures préventives, comme les comportements de mise en sécurité, permettent de réduire ces conséquences et d'**améliorer la résilience** des populations, du territoire et des activités économiques.

Les **repères de crues** ont pour vocation de sensibiliser la population au risque d'inondation et de favoriser la conscience du risque, en nous rappelant qu'une crue majeure peut se reproduire à l'avenir.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT

Téléchargez "myPredict" sur votre smartphone.

Disposez d'un poste de radio à piles (Radio France, France Info).

Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).

PENDANT

Évitez tout déplacement inutile.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Ne téléphonez qu'en cas de besoin.

Sur demande des autorités, **rejoignez un centre d'accueil.**

À L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX :

Protégez-vous et votre habitation.

Coupez les alimentations en électricité et en gaz.

Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur, montez dans les étages. Ne descendez pas dans les sous-sols.

VOUS CIRCULEZ AU MOMENT DE L'ALERTE :

Ne circulez pas dans une zone inondée.
Éloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts.

APRÈS

Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.
Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.

Faites l'inventaire des dégâts.
Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.

Aérez et désinfectez les pièces.

LES SECTEURS EXPOSÉS

Ce risque est notamment présent au bord des ruisseaux de Petabure, Harrieta, Urdainz et également le long de la Nive. Comme observé en juillet 2018, des inondations sont possibles sur les secteurs d'Errecartia, Juantipy, Allée Jean Dufour, chemin Eyralde, Chourroumillas et quartie Bordanasa.

LE RISQUE TEMPÊTE

Une tempête est un phénomène météorologique durant lequel des **vents forts à violents** se produisent sur une large zone géographique.

Ce phénomène peut avoir des **conséquences graves sur la population, les biens** (chutes d'objets divers (toitures, cheminées, grues, chapiteaux, etc.), détérioration des lignes électriques et de communication, perturbation des réseaux de transports, etc…) **et l'environnement** (déforestation, perte d'infiltration des sols et augmentation du risque d'inondation,…).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT

- Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés ou endommagés (mobilier de jardin, objets divers).
- Vérifiez le bon ancrage au sol des structures légères (serres, vérandas, cabanons).
- Fermez les portes et les volets.
- Dans la mesure du possible, rentrez chez vous.

PENDANT

- Dans la mesure du possible restez chez vous.
- Évitez tout déplacement inutile, réduisez votre vitesse en cas de déplacement impératif.
- N'intervenez pas sur les toitures.
- Ne vous promenez pas en forêt ou sur le littoral.
- Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.

APRÈS

- Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

LE RISQUE NEIGE / VERGLAS

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige, en salant les trottoirs (évitez de stocker la neige dans les avaloirs et fossés pour ne pas gêner l'écoulement des eaux lors du redoux).

Évitez de circuler ; en cas d'obligation de déplacement, munissez-vous d'équipements spéciaux.

Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre.

Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

Les **chutes de neige et les phénomènes de verglas ou de pluies verglaçantes** sont consécutifs à des précipitations qui se produisent lorsque les températures sont négatives ou proches de 0°C.

Elles peuvent entrainer **la formation de phénomènes glissants** sur les trottoirs et le réseau routier et une augmentation de poids sur les bâtiments et les infrastructures.

Ce phénomène a possiblement des **conséquences graves pour la population** (hypothermie, risque de fractures liées aux sols glissants, risque lié aux chutes de branches et toitures, etc.), **les biens et la vie quotidienne** (chutes des lignes électriques, perturbations des réseaux de transport, effondrement des toitures, chutes de branches…).

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Quittez rapidement les bâtiments.

Gagnez un point haut pour vous mettre hors de portée du danger.

Fuyez latéralement pour sortir le plus vite possible de l'axe de la coulée.

⚠ LES SECTEURS EXPOSÉS

La commune est soumis à un risque de retrait gonflements des sols argileux et également à des risques de glissement/affaissement observés notamment par le passé sur le chemin des Barthes côté Urdainz et sur le secteur des Salines côté Anglet.

Le risque mouvement de terrain est consécutif à un **ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique.** On en distingue plusieurs types : glissement de terrain, chutes de blocs, érosion du littoral, effondrement, coulée de boue, retrait-gonflement des argiles.

Ce risque peut être déclenché ou amplifié en cas de fortes précipitations ou de succession de périodes de gel/dégel.

LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme, ou tremblement de terre, est une **secousse du sol due aux mouvements des plaques tectoniques**.

Selon leur intensité et leur durée, les séismes peuvent causer **des dégâts importants et mettre en danger des vies** ainsi que générer des pertes économiques et des difficultés de communication.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

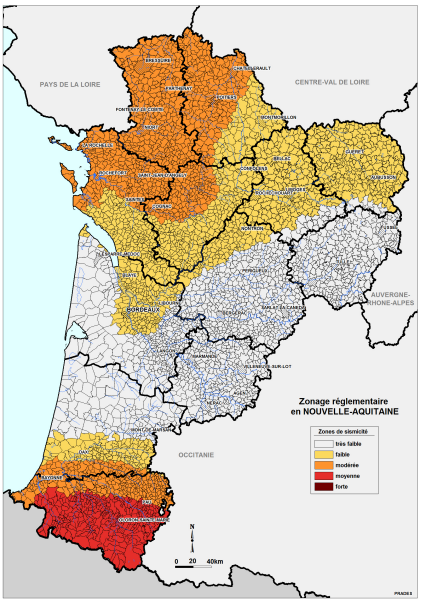

Abritez-vous loin des fenêtres.

À l'extérieur, éloignez-vous des constructions, lignes électriques.

Après la secousse, **coupez les réseaux, ne fumez pas.**

Dès que vous le pouvez, **rejoignez un point de rassemblement.**

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

LE RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Le risque T.M.D. est consécutif à un accident impliquant un **transport de marchandises dangereuses par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisations** (gazoduc, oléoduc, pipeline, etc.). Il peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement liées aux phénomènes induits : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique, voire la combinaison de ces phénomènes.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Confinez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche.

Ne fumez pas. Évitez les gestes pouvant provoquer une flamme ou une étincelle.

LES SECTEURS EXPOSÉS

Ce risque est notamment du à des canalisations de gaz souterraines mais également à la proximité de l'A63 et de la D 932, axes routiers susceptibles d'être empruntés par des transports de matières dangereuses.

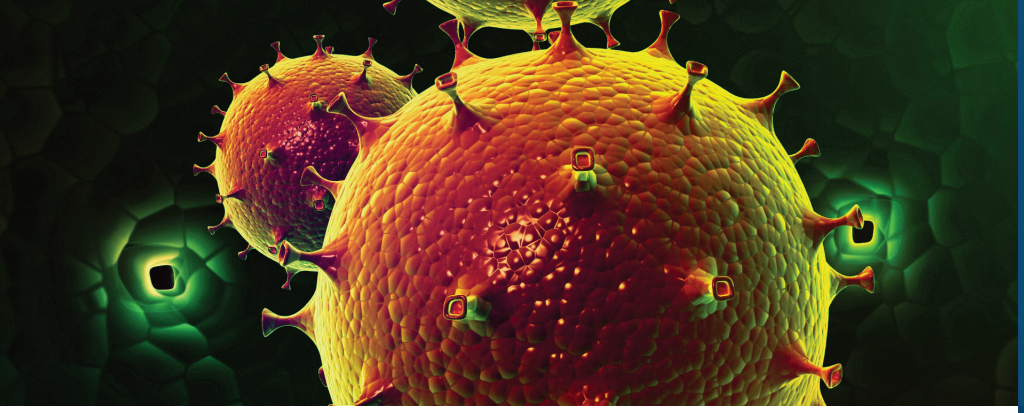

LE RISQUE PANDÉMIE

Le risque pandémie désigne la propagation soudaine et rapide d'une maladie pouvant se répandre à grande échelle en contaminant l'homme.

Il peut avoir des conséquences graves sur la population, pouvant toucher des millions de personnes quand celles-ci ne sont pas immunisées ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades (exemple du COVID 19).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- **Respectez les mesures d'hygiène** recommandées (lavage régulier des mains, port du masque dans les lieux publics, distanciation physique etc.).
- **Évitez les contacts** avec les personnes malades et/ou les animaux infectés. Si vous êtes/ou avez été en contact avec une personne malade, isolez-vous et faîtes vous tester.
- **Faites-vous vacciner** contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée.
- En cas de symptômes caractéristiques de la maladie, **appelez votre médecin traitant ou le 15.**

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

LE RISQUE CANICULE

Le risque canicule survient lorsque les températures journalières (**diurnes et nocturnes**) atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs nettement supérieures **aux normales saisonnières du département concerné**. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes dangereux : sécheresse et appauvrissement de la ressource en eau, augmentation du risque d'incendie, pollution atmosphérique, etc.

Ces périodes de canicule ont des **conséquences graves pour les personnes fragilisées** (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires,...) pour les **biens et la vie quotidienne** (fissuration des façades des habitations, pollution des zones urbanisées...).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Hydratez-vous en buvant de l'eau régulièrement (ne consommez pas d'alcool).
- Restez à votre domicile dans les pièces les plus fraîches. Fermez les volets le jour.
- Évitez les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes.
- Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.
- Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

LE RISQUE **RADON**

Risque lié à la radioactivité d'origine naturelle présente dans la croûte terrestre, pouvant entrainer un risque sur la santé des personnes exposées.

Pour connaître l'exposition de votre habitation, vous devez réaliser un dépistage à l'aide d'un appareil adapté, agrée par l'autorité de sureté nucléaire.

Veuillez-vous renseigner auprès des autorités communales pour en savoir plus sur votre exposition au radon.

VOUS POUVEZ VOUS RAPPROCHER D'UN ORGANISME AGRÉÉ PAR L'AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE (ASN) POUR RÉALISER LES MESURES.

EN CAS DE CONCENTRATION DE RADON ÉLEVÉE

(supérieure à 300 Bq/m-3), veillez à :

- Renforcer l'étanchéité de votre habitation.
- Ventiler régulièrement vos pièces à vivre.
- Vérifier votre système de chauffage.
- Prévenez les autorités.

Pour plus d'information, consultez le site de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire : **www.irsn.fr**

Important : Vérifier régulièrement l'efficacité des mesures de réduction entreprises

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

NOTES PERSONNELLES

LES NIVEAUX DE SÉCURITÉ PREDICT

PARTICULIER
Chaque citoyen doit être acteur de sa propre mise en sécurité.

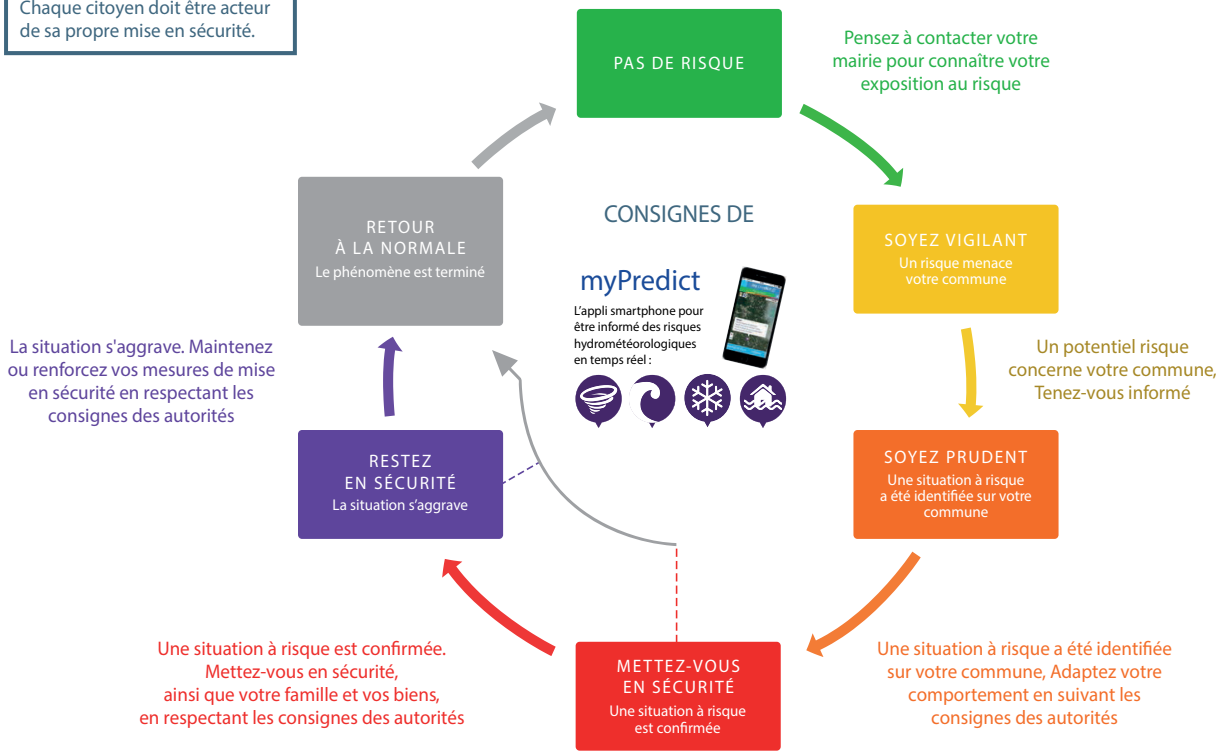

J'AGIS POUR MA SECURITE

CONSTITUEZ **VOTRE KIT DE SÉCURITÉ**

- Radio à piles
- Bougies ou lampes de poche
- Nourriture et eau potable
- Médicaments
- Vêtements

LE PLAN FAMILIAL **DE MISE EN SURETE**

Le Plan Familial de Mise en Sureté (PFMS) destiné aux personnes vivant sous le même toit afin de leur permettre de se préparer aux situations de crise :

Document téléchargeable
http://www.mementodumaire.net/wp-content/uploads/2012/06/Pfms.pdf

LES DEMARCHES D'INDEMNISATION

1. **Contactez votre assurance**
2. **Prenez des photos de votre sinistre**
3. **Ne jetez rien jusqu'à l'expertise**
4. **Déclarez le sinistre** (en recommandé, dans les 10 jours suivant le classement CATNAT)